



Assemblée générale

Distr. générale
2 janvier 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 14, 61 et 64 de l'ordre du jour

Culture de paix**Consolidation et pérennisation de la paix****Zone de paix, de confiance et de coopération
de l'Asie centrale****Lettre datée du 20 décembre 2023, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du document final du forum international sur le dialogue comme gage de paix, qui s'est tenu à Achgabat le 11 décembre 2023 (voir annexe).

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 14, 61 et 64 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Ata **Eyberdiyev**



**Annexe à la lettre datée du 20 décembre 2023 adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Turkménistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Document final
Forum international sur le dialogue comme gage de paix**

Les participants au forum international sur le dialogue comme gage de paix, réunis à Achgabat le 11 décembre 2023,

Notant que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle important dans le développement de relations amicales entre les pays,

Réaffirmant les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et, surtout, l'obligation de régler les différends par des moyens pacifiques,

Notant qu'il importe d'exécuter les stratégies et les programmes mondiaux de l'Organisation des Nations Unies, notamment ceux qui portent sur l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Déterminés à appliquer les dispositions de la résolution 77/32 du 6 décembre 2022, dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2023 Année internationale du dialogue comme gage de paix,

Conscients de l'importance de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, qui donnent à la communauté internationale et au système des Nations Unies le mandat universel d'édifier une culture de paix et de non-violence dans l'intérêt de l'humanité et des générations futures,¹

Notant que l'initiative de recours au dialogue comme gage de paix, appuyée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 77/32 du 6 décembre 2022, fait écho à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'un Nouvel Agenda pour la paix,

Réaffirmant le rôle que joue le dialogue sans exclusive dans la promotion d'une culture de paix venant appuyer des efforts de paix actifs concourant à la réalisation des objectifs de développement durable,

Conscients que le dialogue est un outil précieux de prévention et de règlement des conflits, qui aide à apaiser les tensions, à aplanir les différends, à surmonter les divisions, à contribuer à une culture de paix et de non-violence et à établir des contacts entre les peuples et les pays,

Notant que tous les efforts entrepris aux niveaux national et international par les Nations Unies et la communauté internationale en faveur de la prévention des conflits, du règlement pacifique des différends, du maintien et de la consolidation de la paix, de la médiation, du désarmement, du développement durable, de la promotion de la dignité humaine et des droits humains, de l'intégration sociale, de la démocratie et de l'état de droit contribuent notablement à l'édification d'une culture de dialogue en faveur de la paix,

Se félicitant des efforts déployés par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les organisations internationales et régionales pour résoudre les

¹ Résolutions 53/243 A et B de l'Assemblée générale des Nations Unies.

problèmes mondiaux et obtenir des résultats dans un esprit de confiance et de solidarité ainsi que pour établir des relations fondées sur le dialogue et la coopération,

Soulignant en particulier le rôle que jouent les femmes, les jeunes ainsi que les enfants et les personnes âgées dans la promotion d'une culture de paix et, en particulier, l'importance d'une participation active des femmes à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'aux activités de promotion d'une culture de paix, notamment au lendemain d'un conflit,

Soulignant en particulier que la politique de neutralité proclamée et appliquée par certains États Membres de l'Organisation des Nations Unies est importante pour le développement d'un dialogue pacifique et de relations fondées sur la confiance, amicales et mutuellement bénéfiques entre les pays du monde, et contribue au renforcement de la paix et de la sécurité internationales aux niveaux régional et mondial,

Notant l'importance de la diplomatie préventive à l'appui de l'action menée par la communauté internationale pour régler pacifiquement les conflits afin de préserver la paix, ainsi que la nécessité d'étoffer et de renforcer la diplomatie préventive, notamment par le multilatéralisme et le dialogue politique,

Soulignant à cet égard l'utilité des travaux du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, à Achgabat, dont l'Assemblée générale des Nations Unies a appuyé, conformément à sa résolution [77/273](#) du 24 février 2023, le mandat et le fonctionnement,

1. *Ont appuyé* l'initiative mondiale sur le dialogue comme gage de paix, facilitée par le Turkménistan, qui visait à inciter la communauté internationale à agir de concert pour renforcer les traditions de coexistence pacifique des nations du monde dans un esprit de confiance, faire prévaloir les visions du monde et les traditions tendant à la préservation et à la promotion de la paix, faire une plus grande place à une culture de paix et de confiance dans les relations internationales, et respecter et observer les principes de la Charte des Nations Unies ;

2. *Ont souligné* que la célébration de l'Année internationale du dialogue comme gage de paix a contribué à la mise en œuvre des mesures recommandées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans son rapport intitulé « Notre Programme commun » ([A/75/982](#)) et de l'appel à mobiliser la communauté internationale pour qu'elle œuvre de concert au renforcement de la paix et de la confiance entre les pays, notamment par le dialogue politique, la négociation, la compréhension mutuelle et la coopération, l'objectif étant de faire régner durablement la paix, la solidarité et l'harmonie ;

3. *Ont estimé* que le dialogue est non seulement un instrument diplomatique, mais également une condition fondamentale pour prévenir les conflits, favoriser la coopération et parvenir à une paix durable ;

4. *Ont noté* qu'il importait d'appuyer le développement durable dans toutes ses dimensions, en s'inspirant du principe consistant à ne laisser personne de côté, afin de prévenir les conflits et d'instaurer une culture de paix et de confiance ;

5. *Ont noté* les importantes possibilités qu'offraient les systèmes de télécommunications modernes, y compris les réseaux sociaux et les applications Internet, pour créer un environnement informationnel propice à une culture de paix et de confiance, permettant de prévenir la diffusion de discours de haine sur Internet ;

6. *Ont souligné* le rôle du dialogue dans la prévention des conflits, convaincus de sa capacité de désamorcer les tensions et de favoriser l'entente mutuelle ;

7. *Ont mis en exergue* le rôle clé joué par les femmes dans le règlement des conflits, en demandant que les femmes soient prises en compte et habilitées dans les processus de paix ;

8. *Ont souligné* l'importance de faire participer les jeunes au dialogue pour construire un avenir plus inclusif et durable, en demandant que leur soient donnés les moyens d'action à cette fin ;

9. *Ont noté* qu'il importait que les États agissent de concert pour relever les défis environnementaux mondiaux par le dialogue, en soulignant la nécessité de trouver des solutions collectives et de créer un front uni pour réaliser des objectifs environnementaux durables ;

10. *Ont souligné* que le Forum international sur le dialogue comme gage de paix a apporté la preuve palpable que la communauté internationale entendait faire de 2023 une année placée sous le signe du dialogue constructif ;

11. *Ont noté* que la tenue dudit forum est considérée comme une action opportune et nécessaire au vu des défis géopolitiques actuels et ont souligné avec conviction que les idées et les engagements examinés dans ce contexte conduiront à des actions concrètes et constitueront une contribution précieuse à l'instauration d'une paix durable ;

12. *Ont exprimé* leur profonde gratitude et appréciation au Gouvernement turkmène pour avoir habilement organisé et dirigé le Forum international sur le dialogue comme gage de paix.

Achgabat, le 11 décembre 2023
